

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que la ferme sise 17-19, Grand-Rue à Perlé se caractérise comme suit :

L'ensemble sis 17-19, Grand-Rue se compose de deux fermes longères (Streckhof) (TDB) implantées en parallèle autour d'une cour intérieure. Autrefois la cour était privée, mais de nos jours elle est traversée par un chemin public menant vers les champs. Les bases de l'ancienne ferme située à droite, au sud, remontent au XVIII^e siècle, tandis que la ferme implantée à gauche, au nord de la cour, date du début du XIX^e siècle. Vers la rue, l'ensemble est délimité par un mur en pierres avec des piliers en briques. Un oratoire implanté dans le mur donnant sur la rue fait également partie de l'ensemble.

Le corps de bâtiment situé au sud comprend sous une même toiture une remise, une maison d'habitation et une annexe agricole (TBA). La maison est datée « 1722 » sur la clé de voûte de l'entrée. La façade principale de la maison s'élève sur deux niveaux assez bas et se divise en trois travées irrégulières. Les baies sont petites, rectangulaires ou en arc segmentaire, avec des encadrements en pierre de taille (CAR). La façade postérieure présente deux travées avec des ouvertures rectangulaires. À l'intérieur, la maison garde ses structures historiques. Ainsi, elle est divisée symétriquement en deux parties. Le couloir, dont le sol est revêtu de grandes dalles de schiste, mène vers une porte de part et d'autre, chacune donnant accès à un foyer. Chaque foyer a deux pièces au rez-de-chaussée et deux pièces à l'étage. L'accès à l'étage se fait par un petit escalier. Les sols au rez-de-chaussée conservent également encore de grandes dalles de schiste (TLP). Les différentes portes et chambranles en bois qui sont conservées sont dans des très mauvais états de conservation (AUT).

La maison est inhabitée depuis au moins le début du XIX^e siècle. Depuis elle servait d'annexe agricole. Sur le premier plan cadastral de 1824 elle est d'ailleurs répertoriée comme bâtiment secondaire. Néanmoins, une nouvelle annexe agricole a encore été adossée à la maison d'habitation pendant ce siècle (EDB). La façade principale de cette annexe présente une division symétrique avec deux portails en arc segmentaires et trois autres ouvertures, également en arc segmentaire. En général, le bâtiment s'adapte bien à la maison existante de façon à donner une image cohérente de la façade donnant sur la cour (EDB). Quant aux encadrements ils ne semblent pas être en pierre. À l'intérieur, on retrouve également de grandes dalles de schiste au sol (TLP).

Les bâtiments de la ferme implantée au nord de la cour comprennent une grande annexe agricole abritant étables et grange, une maison d'habitation, une autre annexe et une remise. La maison porte l'inscription de « 1822 » sur la clé de voûte de l'entrée.

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et la façade principale se divise de manière symétrique en trois travées. Les encadrements des baies en pierre de taille sont rectangulaires et simples ce qui est caractéristique pour la période de construction (CAR). Les éléments de décoration tels que les entablements, les appuis sur corbeaux et les losanges en crépi sont probablement des ajouts ultérieurs. La façade postérieure est plus simple, divisée en deux travées d'ouvertures avec des encadrements rectangulaires sans décorations. À l'intérieur, la maison garde ses structures et divisions d'origine, avec notamment aussi le fumoir (Haascht). Divers éléments historiques sont également conservés tels que des revêtements de sol en bois et en carrelage, des portes avec chambranles en bois, une armoire encastrée avec horloge (Takeschaf) ou encore un escalier en bois.

La grande annexe agricole adossée à gauche à la maison d'habitation présente une façade principale composée de manière irrégulière mais très bien proportionnée. Les ouvertures sont de tailles et de formes très diverses (portails, portes, fenêtres, lucarnes d'aération) et correspondent à leurs fonctions. Ainsi, le rez-de-chaussée abrite des étables pour les animaux et le niveau au-dessus abrite la grange d'étage, qui est accessible par une rampe (Scheierbreck) à l'arrière du bâtiment (TLP).

La partie adossée à droite à la maison comprend une cave voûtée semi-enterrée avec un dallage en schiste et une grange au niveau au-dessus (TLP). Un corps de bâtiment implanté en retour d'équerre à l'arrière de la maison abrite également une cave voûtée avec un dallage en schiste.

L'oratoire qui est adossé au pignon de la grande annexe agricole marque, ensemble avec le mur de clôture, l'espace-rue de la Grand-Rue. Il est un témoin de la vie (spirituelle et religieuse) ainsi que des traditions et les coutumes (SOC). La petite construction est implantée sur plan presque carré, surmonté par une toiture en bâtière. L'ouverture en arc en ogive qui donne sur la rue est fermée par une grille en ferronnerie présentant les millésimes « 91 » (?) et « 1993 ». À l'intérieur, la petite chapelle présente un carrelage historique en damier au sol, une table d'autel en schiste, des panneaux décoratifs en bois et en enduits sur les murs et le plafond ainsi qu'une statue d'une madone.

Les deux fermes et l'oratoire forment un ensemble remarquable qui marque le tissu architectural du village et qui fait partie de l'histoire rurale de la localité de Perlé. Il s'agit de bâtiments traditionnels qui remplissent les critères d'authenticité (AUT), de type de bâti (TBA), de typicité du lieu et du paysage (TLP), d'évolution du bâti (EDB), d'histoire sociale (SOC) et qui sont caractéristiques pour leurs différentes périodes de construction (CAR). Ainsi, les immeubles présentent d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservés.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de la ferme sise 17-19, Grand-Rue à Perlé (nos cadastraux 599/4272, 601/4276, 599/4270 et 601/4278), y inclus la chapelle se trouvant sur le domaine public.

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Christine Muller, Anne Greiveldinger, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 11 novembre 2020